

TURNY

Notre commune



Une sympathique initiative au Fays...

I.S.S.N.
3/P/01

Imprimé
par
nos soins

JUILLET 2005

Etat civil des mois de MARS 2005 à JUIN 2005

Décès

M Michel LASSERRE le 14 Mars 2005
Mme Ginette WATTRE le 29 Mars 2005
M Robert CHARTIER le 16 Avril 2005
M Jacques MANIERE le 20 Mai 2005

Toutes nos condoléances aux familles

Mariage

Mlle Séverine BADON et M François MESLET le 2 Avril 2005

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés

Baptêmes civils:

Clara ZITTE le 18 Juin 2005, une quête
de 43,11 euros au profit des écoles

Justine DE PINHO le 3 Juillet 2005, don
de 20 euros aux écoles

Toutes nos félicitations aux parents et tous nos remerciements
pour nos écoles



La municipalité et Mme Bouillon remercient Mme Rose-Hélène LEMPEREUR et Mr Mme CHEVALIER pour leurs dons de livres.

CENTRE AERE

Il reste de la place au centre aéré du 25 Juillet au 29 Juillet à Beugnon, du 1^{er} août au 5 août à Lasson, du 8 au 12 août à Soumaintrain

Mlle Sabine LASSERRE

recherche à faire des ménages
chez des personnes la semaine
et le week-end.

Tel portable : 06 78 88 41 76
Tel maison : 03 86 35 04 52
(avec répondeur)

REFERENDUM DU 29 MAI 2005

Nombre d'électeurs inscrits : 597

Nombre de votants : 409 (68,5 % des inscrits)

Nombre de suffrages exprimés : 398

OUI : 162 soit environ 41% des suffrages exprimés

NON : 236 soit environ 59% des suffrages exprimés

Mme le Maire remercie vivement les électeurs qui ont tenu le bureau
de vote et ceux qui ont participé au dépouillement.

CALENDRIER DES FÊTES

Mercredi 13 et jeudi 14 Juillet: Fête Nationale à Turny

Samedi 27 août : Rallye du patrimoine

Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Journées du Patrimoine

Samedi 22 Octobre: Repas et bal des pompiers

Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon

Corinne Bourgoïn

Jean Chollet

Gisèle Corgeron

Stéphane Gallois

Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

SOMMAIRE

Référendum	p. 2
Communiqué de la bibliothèque	p. 2
État-civil	p. 2
Calendrier des fêtes	p. 2
Centre de loisirs	p. 2
Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2005	p. 4 à 9
De la gymnastique à Turny	p. 9
Rallye des Amis du Patrimoine	p. 9
Journées du Patrimoine	p. 9
Turny en fête	p. 10
Festivités des 13 et 14 juillet 2005	p. 11
Tri sélectif: ça avance	p. 12
Kermesse des écoles à Turny	p. 13
Compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2005	p. 14 à 20
Repas au hameau de L'Hôpital	p. 20
Le Fays	p. 21
Les pompiers de Turny au congrès départemental à Briennon	p. 22
Internet à haut-débit à Turny	p. 22
Dico...missionnaire	p. 23
Au sujet des écoles...	p. 23
Nostalgie à la bibliothèque	p. 24
Musique classique à Turny	p. 24

Toutes les entreprises de Turny qui désirent mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal peuvent s'adresser en mairie ou à la rédaction.

C'est totalement gratuit!!! ... pourquoi s'en priver...

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

Amies lectrices, amis lecteurs,

Voici votre bulletin municipal, celui de l'été, qui fleure bon les vacances tant attendues et bien méritées par beaucoup d'entre-vous. Vous y trouverez, entre autres informations, les derniers événements communaux, et les projets qui devraient se réaliser prochainement.

Cette période annuelle propice à une moindre activité restera malgré tout active pour ceux de vos élus municipaux qui resteront à votre disposition, veilleront aux intérêts communaux et au suivi des dossiers et projets en cours. L'été verra notamment la construction d'un préau à l'école primaire qui en est démunie depuis de trop nombreuses années, et le début des travaux de restauration intérieure de la mairie dont les équipements et aménagements ont vécu. En attendant le plaisir de vous retrouver les 13 et 14 juillet, pour l'un de nos rendez-vous communaux, je souhaite à chacun d'excellentes vacances.

Cordialement,

*Le Maire,
Marie-Christine HENNON*

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2005

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT.

Etait absente excusée : Madame Anne-Marie CRUNELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS.

Etait absent : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GALLOIS.

Monsieur FOUCHER fait lecture du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2004.

Monsieur GALLOIS informe que suite au dernier conseil et concernant l'assurance complémentaire des sapeurs pompiers volontaires, Madame le Maire a envoyé un courrier à ces derniers comprenant :

- des informations sur leurs assurances
- une justification sur son vote personnel
- une phrase accusant des conseillers, par ailleurs conjoints de pompiers de véhiculer des informations erronées et reprochant à ces conseillers un manque de rigueur et d'efficacité.

Monsieur GALLOIS argumente le non fondé de ces accusations. Un débat s'engage.

Monsieur VIAUT demande comment a été établie la convention du Moto Club.

Il lui est répondu qu'elle était composée de la commission des fêtes et les membres du Conseil demeurant au Saudurant et au Fays ainsi que Monsieur CHOLLET. Monsieur VIAUT ajoute qu'il aurait aimé y participer.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres observations.

**Le compte rendu est accepté : 8 voix pour
2 abstentions (G. VIAUT – A.M. CRUNELLE)**

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

1/ PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La D.D.E. a envoyé une proposition de 1^{ère} modification du P.O.S.

Madame le Maire fait lecture du rapport.

Cette modification du P.O.S. concerne :

- . le rapport de présentation
- . le plan de zonage
- . le règlement d'urbanisme

La superficie des différentes zones restant inchangée.

. **Modification de l'article NC 1** : Changement de destination d'un bâtiment agricole en maison d'habitation.

La zone NC est une zone réservée aux activités agricoles, qui n'accueille que des installations ou des constructions directement liées et nécessaires à ces activités. Dans cette zone, se trouvent des bâtiments qui ne sont plus affectés à un usage agricole et qui ne sont plus entretenus.

La commune doit recenser les granges qui seraient susceptibles de pouvoir changer de destination.

Il est recensé actuellement 2 demandes de transformation en maison d'habitation :

- une grange Chemin des Lairies aux Maraults
- les granges du Moulin CHEVILLARD aux Maraults

. Concernant l'article NC 7 : Le règlement actuel impose que les constructions s'implantent à 4 m au moins des limites séparatives aboutissant aux voies ou des limites séparatives de fond de propriété. Il précise aussi que cette distance est portée à 30 m par rapport aux limites des propriétés bâties ou non bâties des zones U ou INA pour les constructions abritant des installations classées ou des activités agricoles.

La commune estime que si une distance minimale est indispensable pour l'implantation des constructions soumises à installation classée, elle ne l'est pas pour un bâtiment de stockage de matériel par exemple.

Le règlement est donc modifié comme suit :

« Les constructions doivent s'implanter à 4 m au moins des limites séparatives aboutissant aux voies ou des limites séparatives de fond de propriété.

Les constructions abritant des installations relevant de la législation sur les installations classées doivent respecter un recul de 100 m par rapport aux limites séparatives des zones d'habitat actuelles ou futures. »

Monsieur FOUCHER dit que cette procédure est incomplète et qu'il manque la modification pour l'agrandissement et la construction d'entreprise en zone NC.

Madame le Maire précise que l'agrandissement ou la construction d'entreprise en zone NC relève de la révision du P.O.S. et qu'il s'agit d'une autre procédure. Elle est dans l'attente du document pour pouvoir le soumettre au Conseil.

Les projets de . la construction d'un hangar au Fays pourra se réaliser

. la transformation de granges en maison d'habitation également.

Il reste les cas de la SARL LA FORET D'OTHE et de l'entreprise P.H.S..

Monsieur FOUCHER s'interroge sur l'absence de la totalité des modifications demandées.

Madame le Maire rappelle qu'il y a 2 procédures : 1 pour la modification et une pour la révision simplifiée.

Or les demandes pour la SARL de la FORET d'OTHE et pour l'entreprise P.H.S. entrent dans le cadre de la révision simplifiée.

La révision du P.O.S. doit être achevée pour le 31/12/2005. En ce qui concerne la modification, c'est au fur et à mesure des besoins.

La modification du P.O.S. est moins lourde à mener à terme que la révision simplifiée c'est pourquoi Madame le Maire n'attend pas d'avoir les éléments de la révision du P.O.S. pour passer la modification.

Le Conseil Municipal accepte les modifications du P.O.S. telles que présentées ci-dessus :

. **11 voix pour**

. **1 abstention (J.M. FOUCHER)**

2/ PROGRAMME ENDUITS 2005

Suite à la réunion de la commission de la voirie qui avait fait le tour de la commune avec un représentant de la D.D.E., un devis estimatif a été proposé par les services de la D.D.E.

Il concerne :

ENDUITS

. VC 15 (Linant – cimetière)	4 022,00 € HT
. Chemin du Moulin Neuf (Turny)	1 650,00 € HT
. Chemin des Lairies (Maraults)	2 763,00 € HT
. Ruelle du Cognat (Linant)	28 012,00 € HT
. Chemin du Melot (Hôpital)	496,00 € HT

REPARATIONS

. Lotissement (chemin et place)	180,00 € HT
. VC 13 – RD 129 Chemin de Ronde (Turny)	372,00 € HT
. Chemin de Ronde (Turny)	265,00 € HT
. VC 8 (Fays)	700,00 € HT
. Chemin Verger Tenon	785,00 € HT

soit un total TTC de 46 937,02 €

Le problème d'évacuation des eaux du chemin des Lairies a été soulevé par M. JANVIER qui propose de creuser un fossé pour récupérer l'eau ou d'installer un système de drainage.
A étudier car si ces travaux sont à réaliser, il faudra le faire avant l'enduit.

Assainissement pluvial

. VC 5 Linant - dérasement	1 288,00 € HT
- curage de fossé	703,00 € HT
. RD 220 – dérasement d'accotement, évacuation déblais	64,00 € HT
soit un total TTC de 2 457,78 €	

Madame le Maire propose de passer aux votes concernant ces 2 propositions sachant qu'il faudra revoter lors des devis définitifs. Le Conseil vote afin que la D.D.E. puisse engager des consultations auprès d'entreprises.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) les devis proposés par la D.D.E.

3/ ACHAT PANNEAUX ROUTIERS

Il s'agit d'acheter 2 panneaux « Cédez le passage » pour la rue des Canes en direction des Maraults et l'allée du Château en direction du Bourget pour un montant TTC de 486,26 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'achat des 2 panneaux pour un montant TTC de 486,26 €.

4/ ENTRETIEN FORET COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle vient de recevoir des devis de l'O.N.F. concernant l'entretien de la forêt communale. Ces devis vont modifier la proposition du budget primitif car il s'agit de travaux de fonctionnement et non d'investissement.

Les travaux portent sur :

- Parcelle 15 : création de cloisonnements d'exploitation 1 922,29 € TTC
- Parcelle 22 (parcelle complètement clôturée) : enlèvement de la clôture de protection à réaliser et à payer sur 3 ans (2005 – 2006 – 2007) pour un montant total de 2 892,43 € TTC
soit 964,14 € TTC/an

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la réalisation des travaux de la forêt communale sur 3 ans présentée par l'O.N.F avec paiement de 964,14 € par an.

5/ PLANTATIONS JARDIN DU SOUVENIR

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de plantations qui n'ont pu être réalisées à l'issue des travaux de maçonnerie du Jardin du Souvenir terminés en décembre 2004. Ces plantations s'inscrivent dans la continuité des travaux. Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON qui fait lecture d'un devis de l'entreprise CHARTREL concernant des plantations. Ce devis porte sur la plantation de 58 plants pour un montant TTC de 485,81 € avec une garantie de reprise sur 1 an.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le devis de l'entreprise CHARTREL pour un montant TTC de 485,81 € TTC.

6/ AVENANT VITAVIE

Comme tous les ans, il faut resigner l'avenant. Le tarif se décompose comme suit :

- Prix de l'heure	5,00 €
- Adhésion annuelle	76,22 €
- Participation 0,15 € X 784 habitants	117,60 €
	soit 193,82 € TTC

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) et autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

7/ CONVENTION SIVU SUD FORET D'OTHE

Depuis le 1er Janvier 2005 la compétence pour le traitement et la collecte des ordures ménagères est transmise au SIVU SUD DE LA FORET D'OTHE. Le SIVU ne peut cependant pas régler les factures en cours, son budget n'étant pas voté à ce jour. Il a donc été établi une convention pour le 1^{er} trimestre 2005 comportant les points suivants : les prestataires établissent des factures au nom du SIVU mais par convention ce sont les communes bénéficiaires du service qui les paient, elles se feront rembourser dès que le budget primitif du SIVU sera mis en place.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) et autorise Madame le Maire à signer la convention.

8/ REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier émanant de la M.N.T. (Mutuelle Nationale Territoriale) proposant la prise en charge des cotisations de l'assurance maladie des salariés et éventuellement du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail. La commission des finances a pensé qu'il serait plus judicieux de revoir le montant de la prime qui valorise le travail et la présence des salariés plutôt que de financer les absences. Il est proposé une augmentation substantielle de l'enveloppe globale de cette prime de l'ordre de 23 % après prise en compte de la hausse de la valeur du point. L'enveloppe pour 2004 était de 2 400,00 €. Compte tenu de la réévaluation du point, il faut prévoir une enveloppe globale de 3 594,79 €, soit un coefficient d'1,30.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'augmentation de l'enveloppe de la prime annuelle des agents qui sera versée par moitié en juin et décembre.

9/ COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS

La commune a reçu des informations concernant le compte épargne temps pour les salariés. Sont concernés les salariés titulaires ou non titulaires, à temps complet ou non complet avec 1 an minimum d'ancienneté. Le compte épargne temps est un droit pour l'agent. C'est la possibilité d'épargner des jours de congés afin de les cumuler à d'autres congés. L'ouverture du compte se fait à la demande expresse de l'agent concerné.

Les jours pouvant être épargnés sont :

- RTT
- jours de congés annuels à condition que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année soit au moins de 20 jours
- jours de fractionnement
- jours de repos compensateur (s'ils ne sont pas rémunérés).

Jours ne pouvant pas être épargnés :

- congés bonifiés
- congés acquis pendant la période de stage

La commission des finances propose d'instituer le compte épargne temps comme suit :

- Nombre de jours maximum pouvant alimenter le compte annuellement : 22 jours
- Durée minimale des congés pour utilisation du C.E.T. 5 jours
- Délai de préavis pour solliciter un congé C.E.T. 1 mois par tranche d'utilisation de 5 jours
- Possibilité d'accoler C.E.T. et autres congés

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'institution du compte épargne temps selon les modalités définies ci-dessus.

10/ EXTENSION DE LA REGIE A L'ENCAISSEMENT DES FAX

Occasionnellement, il est demandé d'expédier des fax. La commission des finances propose d'établir le même tarif que celui des photocopies, à savoir 0,20 € la page.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'extension à la régie à l'encaissement des fax au même tarif que les copies, soit 0,20 € la page.

11/ QUESTIONS DIVERSES

- SDIS : Suite à la demande de Monsieur HOCHEREAU, lors du Conseil Municipal du 20/12/04, concernant les assurances des sapeurs pompiers volontaires, Madame le Maire a écrit au SDIS et donne la lecture de la réponse reçue.

Relèvent du service commandé :

- les manœuvres, formations et stages
- la sécurité incendie lors du 14 juillet
- le trajet entre le domicile et le lieu de l'activité du service

Ces activités sont donc couvertes par l'assurance du SDIS.

Un double de ce courrier sera transmis à chaque sapeur pompier volontaire.

- Courrier de M. et Mme BLOYER : Madame le Maire donne lecture du courrier .

. Problème Ruelle du Bouquet. C'est un problème qui remonte aux années 1990. L'acte de vente porte sur un numéro de parcelle erroné. Ce sujet sera soumis à une prochaine commission de la voirie.

. Proposition de faire des commissions avec les administrés

La loi précise que les commissions sont exclusivement constituées de conseillers municipaux.

- Courrier de Madame DOISNE

Madame le Maire donne lecture du courrier. Il s'agit d'une réclamation concernant une dégradation du sol de la rue de Cornat. Là aussi, problème déjà signalé à la municipalité le 15 février 1994 puis le 26 janvier 2004. Depuis plus de 10 ans les travaux de voirie n'ont pas été faits. Il y a 30 ans, les buses ont été placées trop hautes et donc l'eau au lieu de gagner le fossé court sur la route. Madame le Maire s'est rendu sur place avec la D.D.E. pour se rendre compte. Il n'y a pas grand-chose à faire à part des travaux très onéreux.

- Vacations funéraires

Madame le Maire apporte quelques précisions sur leurs fonctionnements.

La chambre funéraire a été créée en 1999. Ce n'est qu'au second semestre 2004, après plusieurs rencontres avec le Trésorier que les modalités comptables des vacations liées à la chambre funéraire ont été clarifiées et régularisées. Madame le Maire a donc régularisé une situation illégale.

Elle certifie, concernant les vacations funéraires, que depuis son élection en 2001, la commune n'a pas été lésée financièrement. A ce jour, il a été encaissé 3 000,00 € environ.

Monsieur CHOLLET demande :

- si la journée de solidarité du lundi de pentecôte est toujours maintenue. Il lui est répondu que oui.
- si la convention du moto cross a été retournée. Il lui est répondu que oui.
- la date du vote du budget : Il lui est répondu le 15 avril.

Monsieur DELOUHANS demande s'il est possible d'envisager la pose d'un mobile home sur un terrain en zone UB. Renseignement va être pris.

Monsieur FOUCHER signale le mauvais écoulement des eaux sur le CD 220. Un courrier va être envoyé à la DDE.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 10.

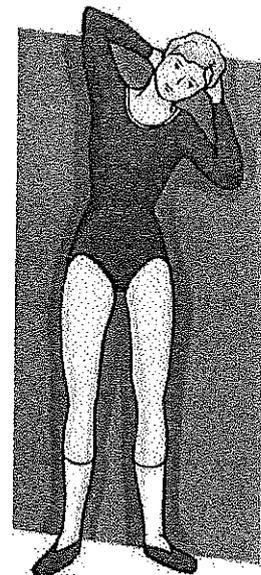
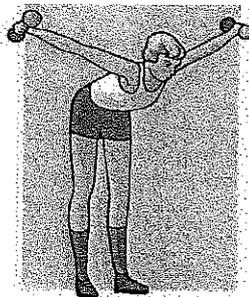
DE LA GYMNASTIQUE A TURNY

Nous avons en projet de créer une association sportive (gym. adultes + gym. ou danse enfants)
à compter de septembre 2005.



Si vous êtes intéressé(e)s ou si vous désirez en savoir davantage, merci de prendre contact avec Madame Yannick PASSERA au 03.86.35.00.05.

Yannick Passera



ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY

Le samedi 27 Août prochain

Les amateurs du rallye promenade du Patrimoine prendront le départ pour une journée de découvertes.

Rendez-vous à la salle des fêtes de Turny à 8h30

pour les inscriptions et la pause-café.

Vers 9h : départ pour une visite de la région et résoudre des énigmes, faire des jeux à la portée de tous âges (ou presque !)

Repas tiré du sac

Toutes les équipes gagnent des lots.

Repas le soir à la salle des fêtes :

inscriptions souhaitées au **03 86 35 06 93** avant le 27 Août, mais bien sûr inscriptions aussi le matin sans problème.

A l'occasion des journées du Patrimoine,

l'église St Mamès de Turny sera ouverte au public le samedi 17 et le dimanche 18 Septembre 2005 de 14h à 18h. Les membres de l'association y assureront une permanence et vous accueilleront avec plaisir.

Gisèle Corgeron

TURNY EN FÊTE

Les 21 et 22 Mai derniers s'est déroulée la fête patronale à Turny. Les festivités ont débuté le samedi dans la convivialité et la bonne humeur avec un buffet campagnard et une soirée dansante réunissant une centaine de convives. Pendant ce temps manège pour enfants et auto-scooters faisaient le bonheur des petits et des grands. Le tout se termina tard



Dès 5 h le dimanche, des exposants du vide greniers s'installaient déjà. Les visiteurs nombreux se promènèrent toute la journée parmi les 90 exposants.



Le midi, chacun put se restaurer au stand de l'amicale des sapeurs pompiers et déguster du boudin fabriqué à l'ancienne. L'après-midi se déroula agréablement avec des promenades à poney et en calèche.

Les badauds purent admirer et écouter un orgue de Barbarie tout en fredonnant leur romance préférée. Tout le monde profita de la fête foraine. Le week-end s'acheva par un vin d'honneur en plein air.



Merci à l'association du moto-cross et à celle des sapeurs pompiers de Turny pour leur participation. Un grand merci aux jeunes bénévoles qui ont contribué à la bonne réussite de la fête en promenant les enfants à poney. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine en vous attendant nombreux. Toutes les idées sont bonnes pour préparer la fête patronale de l'année prochaine, vous pouvez contacter Mme Corinne Bourgoïn.

C B

FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET 2005

Il est rappelé que les lampions et autres objets sont remis aux enfants sous la responsabilité des parents

**MERCREDI
13 JUILLET**

22H retraite aux flambeaux
Rendez-vous devant la mairie

23H feu d'artifice au terrain
des Maraults
À la fin du feu d'artifice pensez à
rendre votre bâton contre une
confiserie

BAL
avec l'orchestre Génération 90.
Buvette sur place

Si vous désirez tenir un stand le 14 Juillet,
vous pouvez contacter Mme Corinne Bourgoïn.

**JEUDI
14 JUILLET**

Dès 13H30
- inscription au concours
de pétanque
- au tournoi de tennis
de table

14H
Jeux gratuits pour tous :
tir, chamboule-tout, pêche à la ligne,
coupe ficelle, casse-noix,
loterie des dames, enfonce-clous,
initiation tennis de table,
lapinodrome...

**vente
d'enveloppes
gagnantes**

18H30 vin d'honneur

TRI SÉLECTIF : ÇA AVANCE

Chacun d'entre nous a entendu parler ou pratiqué le tri sélectif des ordures ménagères. Ce tri est devenu obligatoire dans toutes les communes de France. Toutefois, pour de petites communes comme la nôtre, il est parfois difficile de s'organiser et de tirer les meilleurs prix des prestataires de services. C'est pourquoi notre commune s'est engagée dans la création du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du sud de la Forêt d'Othe (formé des communes de Chailley, Champlost, Mercy, Bellechaume, Esnon, Paroy en Othe, Briennon, , Venizy et Turny et prochainement Hauterive). Cette organisation est née officiellement le 1^{er} janvier 2005, et travaille à la gestion des déchets ménagers.

Le premier point concret mis en place, et qui fonctionne, est l'ouverture de la déchetterie de Briennon à tous les habitants du SIVU.

Elle est ouverte les : mercredi de 14 h à 16 h
 samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h

Le SIVU a pour objectif de résoudre les problèmes de collecte des déchets. Par exemple, une collecte spécifique des déchets verts est en train de se mettre en place, mais ne sera réellement opérationnelle que pour le printemps prochain. Un recyclage des gravats est à l'étude et devrait voir le jour prochainement.

Un grand objectif du SIVU du Sud de la Forêt d'Othe se concrétisera en octobre où toutes les communes passeront effectivement au tri sélectif. Turny a choisi le ramassage au porte à porte pour les corps creux, les corps plats et les déchets ultimes, le verre restera en apport volontaire. Tout ce vocabulaire vous est peut-être quelque peu étranger mais vous serez informé et formé au tri sélectif. Le SIVU s'appuie sur l'ADELPHÉ (filiale d'Eco-emballage) pour mener à bien cette opération. Cette nouvelle pratique pour nous n'est pas seulement un acte citoyen mais aussi un moyen de limiter la montée exponentielle du coût de traitement des déchets ménagers : ne vous attendez pas à payer moins cher, mais simplement à limiter la hausse du prix. Nous savons toutefois que mieux nous trierons, moins nous paierons.

Actuellement, et comme dans toute transition, ce qui existait ne fonctionne plus et ce qui se crée ne marche pas encore. Ainsi, le verre n'est toujours pas collecté et le plastique ne l'est plus désormais. Nous vous invitons à ne plus les apporter à nos points de collecte. Pour le plastique, optez, en attendant, pour le principe que vous avez choisi pour le verre.

Des réunions auront lieu en septembre pour vous informer sur ces nouvelles pratiques, n'hésitez pas à y participer.

S.G.

TAXIS TURNY 03 86 43 45 87
Fromont, Sylvana 1241 03 86 08 46 77 75
19 Rue du Parc
89 570 Turny
TURNY
Soins
Consultations
Reéducations, C.M.P.P.
Rayons, Chimiothérapie
Entrées, Sorties Hospital
Transports de Malades Assis
Toutes Distances - Aéroports
Remboursés par toutes caisses

KERMESSE DES ECOLES À TURNY

Le 25 Juin dernier avait lieu la kermesse des écoles à Turny.

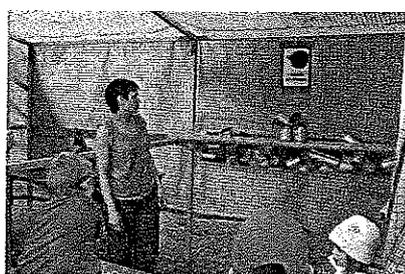
Chacun a pu s'amuser au tir aux fléchettes, au casse œuf, au chamboul'tout, à la pêche à la ligne ou autres Schtroumpfs, se faire maquiller, tenter de découvrir le poids du panier garni ou le prénom du chauffeur du camion de pompier, ou encore participer au tirage au sort des enveloppes surprises. Les gros lots de cette tombola étaient, cette année, placés sous le signe du plein air : balancelle, parasol, tente 3 places et portique en bois.

Tous ont pu se rafraîchir à la buvette tout en dégustant des parts de gâteaux confectionnés par les parents d'élèves.



La pêche est ouverte

Cette journée, au profit de la coopérative scolaire, a dégagé un bénéfice de 1130 € qui permettra de financer des sorties ou des activités scolaires pour les écoles de Turny l'an prochain.



Et ping! tout dégringole!



Cassera? Cassera pas?



Au moins 10 livres!



Les champions de la starac' 2015 sont là



Le maquillage: un art difficile...



Mais quelle réussite!



Jolie frimousse...

Une telle réussite est le fruit de la générosité des entreprises et des commerçants du secteur géographique mais aussi celle des habitants de Turny, qui, grâce à leurs dons ou leurs lots ont permis la concrétisation d'une belle tombola. Nous les en remercions. Cette réussite est aussi le résultat d'un travail d'équipe entre les parents d'élèves qui, cette année, se sont investis sans compter pour que la fête soit organisée et réalisée.

Merci à tous et à l'année prochaine.

On compte sur vous.

Les déléguées de parents d'élèves.

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2005

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Luc DELOUHANS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Madame Michèle BEZANCON ayant donné pouvoir à Madame Gisèle CORGERON, Monsieur Jean CHOLLET ayant donné pouvoir à Madame Corinne BOURGOIN, Monsieur Jean-Marc FOUCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELOUHANS, Monsieur Stéphane GALLOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles VIAUT. Monsieur Yannic SANTANDREU

Etait absent non excusé : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles VIAUT.

Madame le Maire remercie Monsieur DESBONNET, Trésorier, de sa présence.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2005 par Madame HENNON qui sera relu et approuvé lors d'une prochaine réunion de conseil. L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

1/ COMPTE DE GESTION 2004 COMMUNE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur le Trésorier qui présente le compte de gestion

Résultats de clôture 2003

- Section d'investissement	:	5 673,75 €
- Section de fonctionnement		208 673,77 €

TOTAL		214 347,52 €
--------------	--	---------------------

Résultat de l'exercice 2004

- Section d'investissement	:	- 61 818,16 €
- Section de fonctionnement		- 200,26 €

Résultat de clôture 2004

- investissement :	- 56 144,41 €
- fonctionnement :	+ 207 984,34 €

TOTAL		151 839,93 €
--------------	--	---------------------

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil vote le compte de gestion 2004 à l'unanimité des présents et représentés (11 voix).

2/ COMPTE DE GESTION 2004 CAISSE DES ECOLES

Madame Le Maire rappelle que la Caisse des Ecoles a été dissoute au 30 octobre 2004, et que le résultat a volontairement été ramené à zéro.

Résultats de l'exercice 2004

Recettes	2 299,65 €
Dépenses	3 068,54 €

Résultat de l'exercice - 768,89 €

Résultat antérieur reporté + 768,89 €

Résultat de clôture 0,00 €

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil vote le compte de gestion 2004 à l'unanimité des présents et représentés (11 voix)

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2004 COMMUNE

Il est procédé à l'élection d'un président : Madame CORGERON , 1^{er} Adjoint, est élue à l'unanimité, Madame le Maire quitte la salle. Les résultats étant identiques au compte de gestion du Receveur Municipal, Madame CORGERON propose au Conseil de procéder au vote.

Vote : 10 voix pour.

4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2004 CAISSE DES ECOLES

Les résultats étant identiques à ceux du Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Madame CORGERON , 1^{er} Adjoint et Présidente de séance, propose au Conseil de procéder au vote.

Le Conseil vote le compte administratif 2004 : 10 voix pour.

5/ AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire expose que le compte administratif de la commune de l'exercice 2004 présente un excédent de fonctionnement de 207 984,34 € et un déficit d'investissement de 56 144,61 € et que les restes à réaliser présentent un déficit de 20 815,00 €. Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'année 2004, Madame le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	Recettes	Article 002	131 024,93 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	Article 001	- 56 144,41 €
	Recettes	Article 1068	79 959,51 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés l'affectation de résultat (11 voix).

6/ SUBVENTIONS ET COTISATIONS DIVERSES

La commission des finances propose l'attribution des subventions suivantes :

A.D.M.R.	160,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00 €
CROIX ROUGE	160,00 €
FIBROMYALGIE	80,00 €
SCLEROSE EN PLAQUE – NAFSEP	80,00 €
COMITE DEVELOPPEMENT PAYS D'OTHE (CDPO)	235,20 €
P.E.P. 89	80,00 €
CLUB DE L'AMITIE	230,00 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	230,00 €
CLUB MOTO	230,00 €
SOCIETE D'ARCHEOLOGIE	80,00 €
SOINS A DOMICILE	119,52 €
C.I.F.A.	425,00 €
C.F.A.	296,00 €
CENTRE DE LOISIRS	1 724,80 €
FRC/NEURODON (Fédération de la Recherche sur les Maladies du Cerveau)	80,00 €
FOURRIERE DU SENONAI	433,54 €
SIVU du CREANTON	306,12 €
AFLIP DE STE-COLOMBE	33,60 €
SPA	80,00 €
CFA LA NOUE	170,00 €

Madame le Maire indique que les subventions du Centre de Loisirs et du CFA la Noue seront à reprendre ne connaissant pas le montant exact pour cette année. Madame CORGERON étant présidente de l'Association du Patrimoine, ne prend pas part au vote pour l'attribution de cette subvention.

**Le Conseil vote l'attribution de la subvention à l'association du Patrimoine 10 voix pour.
Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'attribution des autres subventions énoncées.**

Il est précisé que la subvention du CDPO sera versée, à condition que le CDPO reprenne ses activités.

7/ TAXES ORDURES MENAGERES

Madame le Maire indique qu'il s'agit de voter un taux sur des bases prévisionnelles pour obtenir un produit attendu. Le produit attendu inscrit au budget primitif est de 47 547,00 €, le taux applicable est de 8,90 %.

Le Conseil fixe à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le taux à 8,90 %.

8/ VOTE DES 4 TAXES

La commission a proposé, pour cette année, de modifier légèrement les taux. Madame le Maire rappelle que depuis 1991 les taux n'ont été augmentés que 3 fois. Il est proposé d'augmenter la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation nettement inférieures aux moyennes nationales et départementales, la taxe professionnelle et la taxe foncière non bâties avoisinant les taux nationaux, il est proposé de ne pas les modifier. La commission propose une hausse de 2.5 % du taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie.

Taxe d'habitation	:	8,20 à 8,40 %
Taxe foncière sur bâti	:	12,10 à 12,40 %
Taxe foncière sur non bâti:		44,80 % inchangé
Taxe professionnelle	:	11,00 % inchangé

Ce qui donnerait :

Taxe d'habitation	55 507 €
Taxe foncière sur bâti	50 864 e
Taxe foncière sur non bâti	32 704 €
Taxe professionnelle	20 240 €

Soit un produit fiscal de 159 315 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) les taux suivants pour les taxes :

Taxe d'habitation	:	8,40 %	Taxe foncière sur bâti :	12,40 %
Taxe foncière sur non bâti	:	44,80 %	Taxe professionnelle :	11,00 %

9/ BUDGET PRIMITIF 2005

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce budget au chapitre que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) de voter le budget primitif 2005 au chapitre.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes	:	622 327,00 €
- en investissement, dépenses et recettes	:	269 843,00 €

Madame le Maire donne lecture des propositions de la Commission des Finances pour le budget de l'année 2005.

Fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 011 : Charges à caractère général	256 355,00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	244 200,00 €
- Chapitre 065 : Charges de section courante	79 540,00 €
- Chapitre 066 : Charges financières	6 000,00 €
- Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	1 150,00 €
- Chapitre 068 : Dotation aux amortissements	1 040,00 €
- Chapitre 023 : Virement à section d'investissement	34 042,00 €

Recettes

- Chapitre 013 : Atténuations de charges - Remboursement	29 000,00 €
- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	131 024,00 €
- Chapitre 070 : Produits des services du domaine	45 980,00 €
- Chapitre 073 : Impôts et taxes	206 682,00 €
- Chapitre 074 : Dotations et subventions	187 076,00 €
- Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante	20 500,00 €
- Chapitre 076 : Produits financiers	5,00 €
- Chapitre 077 : Produits exceptionnels	1 450,00 €
- Chapitre 079 : Transferts de charges – Indemnités sinistre	430,00 €

Monsieur le Trésorier précise qu'il faut ressortir de l'article 611 les ordures ménagères au niveau du SIVU pour les mettre au 6554, soit :

. Article 6554	47 547,00 €
. Article 611	2 453,00 €

Investissement

Lecture des dépenses et recettes est faite.

Dépenses

- Déficit antérieur reporté	56 570,00 €
- Rénovation aménagement Mairie	80 000,00 €
- Ecole (préau)	27 000,00 €
- Bâtiments communaux	2 500,00 €
- Local pompiers	2 500,00 €
- Eclairage public	21 134,00 €
- Voirie (pont + bouches égout)	8 000,00 €
- Panneaux routiers	1 000,00 €
- Renforcement eau potable Maraults	1 553,00 €
- Travaux cimetière	1 227,00 €
- Achat terrain	15 000,00 €
- Mobilier (isoloir)	350,00 €
- Plantations	1 000,00 €
- Travaux logements communaux	1 500,00 €
- Frais étude POS	2 000,00 €
- Matériel et outillage	2 000,00 €
- Matériel informatique	150,00 €
- Emprunts	18 570,00 €
- Four	134,00 €

Recettes

Subv. 10626 + 5 000,00 + emprunt	64 374 €
Subv. 8 657,00 + emprunt	10 000,00 €
Subv :	8 835 €
Subv :	300 €
Subv :	400 €
Subv	1 472 €

Restes à réaliser

- Abri bus	13 350,00 €	Subv : 4455 €
- Frais étude ELABOR cimetière	9 700,00 €	

- Travaux cimetièrè 4 700,00 € (subvention prévue dans les recettes ci-dessus 1472)
 - Echelle pompiers 330,00 €

Autres subventions 2 810,00 €

<u>Amortissement</u>	1 040,00 €
<u>Emprunts à prévoir pour équilibrer</u>	: 22 091,00 €
<u>Affectation résultat 2004</u>	: 76 959,00 €
<u>F.C.T.V.A</u>	13 671,00 €
<u>Virement section fonctionnement</u>	34 402,00 €
<u>TLE</u>	751,00 €

Madame le Maire demande de passer au vote du budget qui vient d'être présenté au Conseil sachant qu'il est voté au chapitre.

Le Conseil vote pour : 9 voix

abstention : 2 S. GALLOIS, A.M. CRUNELLE

10/ MODERNISATION VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire fait lecture du devis concernant les bouches d'égouts qui se trouvent devant la Mairie et la Poste et qui sont dangereuses. Elle précise que ce devis est estimatif et donnera lieu à une consultation d'entreprises. Montant TTC 1 829,88 € subventionnable.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le devis pour un montant TTC de 1 829,88 €.

11/ PREAU ECOLE PRIMAIRE – CHOIX DE L'ARTISAN

Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON, Adjoint aux bâtiments, qui présente les devis des deux entreprises retenues lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2004.

Entreprise WILLEMS	27 741,52 € TTC	(400 € frais architecte compris)
Entreprises RAMILLON/KALWAK	27 364,22 € TTC	(800 € frais architecte compris)

Madame BOURGOIN fait remarquer que seuls 27 000 € ont été prévus au budget. Madame le Maire répond qu'une décision modificative sera prise. Monsieur VIAUT indique que Monsieur GALLOIS pense qu'il vaut mieux ne prendre qu'un artisan. L'entreprise RAMILLON travaillant avec l'entreprise KALWAK. Monsieur DELOUHANS indique que les frais d'architecte de l'entreprise RAMILLON/KALWAK sont prohibitifs. Madame CORGERON précise que les entreprises RAMILLON/KALWAK ont fourni le devis de l'architecte et que l'Entreprise WILLEMS a seulement notifié un prix.

Madame le Maire indique que les entreprises ont eu à répondre selon un cahier des charges. Il s'agit normalement de prestations identiques. Il serait donc logique de choisir l'entreprise la moins chère. Monsieur VIAUT précise que l'entreprise WILLEMS utilise un cubage de béton supérieur pour les fondations.

. Devis WILLEMS pour 27 741,52 € TTC

Le Conseil vote 7 voix pour L. DELOUHANS, J.M. FOUCHER, G. VIAUT, S. GALLOIS, C. HUGOT, A.M. CRUNELLE, C. BOURGOIN

Devis RAMILLON/KALWAK pour 27 364,22 € TTC

Le Conseil vote 2 voix pour M.C. HENNON, M. BEZANCON

. Abstentions 2 voix G. CORGERON, J. CHOLLET

12/ TRAVAUX BUREAUX MAIRE ET ADJOINTS

Madame le Maire précise que les membres de la commission des travaux ont rencontré l'entreprise VAL d'ARMANCE retenue précédemment par le Conseil Municipal. Cette entreprise a présenté un devis tenant compte des modifications demandées et laisse la parole à Madame CORGERON qui fait lecture des devis :

Entreprise VAL D'ARMANCE	12 200,72 € TTC
Entreprise EZENOT pour la peinture	2 853,05 € TTC

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) les devis de l'entreprise VAL d'ARMANCE et de l'entreprise EZENOT.

13/ TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX LINANT

Madame le Maire indique qu'il s'agit de finir les travaux moins urgents suite à ceux qui ont été commencés conformément à l'arrêté de péril qui a été pris concernant la toiture du bâtiment.

Madame CORGERON prend la parole et fait lecture des devis.

CHARPENTE : Entreprise KALWAK pour un montant de 1 491,17 € TTC

PEINTURE : Association VITAVIE 442,00 € TTC mais signale qu'en cas de dégât, l'association n'a pas d'assurance. Il est décidé de contacter un autre fournisseur pour la peinture.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le devis de l'entreprise KALWAK pour un montant TTC de 1 491,17 € et ne retient pas le devis de l'Association VITAVIE.

14/ DESIGNATION DE DELEGUES

Elu délégué à la défense

Monsieur HUGOT présente sa candidature.

Votes : Monsieur HUGOT est élu à l'unanimité des présents et représentés (11 voix).

Elu délégué au Centre de Loisirs

Suite à la modification des statuts de l'Association, il convient d'élire un représentant de la commune au Centre de Loisirs. Madame BOURGOIN est déjà déléguée en tant que parent d'élèves, Madame CORGERON en tant que trésorière adjointe. Cependant elle souhaite qu'un parent fréquentant le Centre la remplace. Monsieur DELOUHANS présente sa candidature.

Vote : Monsieur DELOUHANS est élu à l'unanimité des présents et représentés.

Elu délégué à la régie des Maraults.

Madame Le Maire demande à ce qu'un élu la remplace pour accompagner la régisseuse sur le terrain des Maraults. Madame BOURGOIN accepte de le faire à titre exceptionnel (maladie ou empêchement) mais ne souhaite pas être déléguée notamment parce qu'elle habite à 8kms.

Monsieur DELOUHANS précise que le Maire, en tant que premier magistrat de la commune et dans la continuité de ses fonctions doit continuer à assumer la régie des Maraults.

Aucun volontaire ne se manifestant, il n'y aura pas de délégué à la régie des Maraults.

15/ QUESTIONS DIVERSES

- Transports pour les marchés de Brienon et de Saint-Florentin:

Madame le Maire fait lecture d'un sondage du Conseil Général qui propose que les communes prennent en charge financièrement le transport du car pour le marché de Saint-Florentin ou Brienon à hauteur de 40% sans précision du montant. N'ayant eu aucune réclamation suite à la suppression du circuit, le Conseil à l'unanimité, refuse la prise en charge du transport.

- Subvention sorties des écoles de TURNY:

. Parc de THOIRY le 7 juin l'entrée du parc: 10,50 €/enfant
Visite guidée: 65,00 € pour les 2 classes
Car : 665,00 €
Soit un montant total de 1 157,50 €.

- Fabuloserie de DICY le 21 juin 3 €/enfant, soit 41,00 €.

Pour ces deux sorties, la commission a proposé que la commune intervienne à hauteur d'1/3 de la somme.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) et accorde à l'unanimité une subvention, 1/3 du coût des sorties.

- Contrat de maintenance CIL

Le contrat de maintenance concernant la période du 01/04/05 au 31/03/06 est de 1 031,13 € TTC.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) et reconduit le Contrat de Maintenance.

- Madame le Maire informe le Conseil d'une réclamation déjà reçue plusieurs fois concernant l'éclairage public, chemin du Melot à l'Hopital. Cette réclamation a déjà été entendue au Conseil Municipal. Par ailleurs, il n'est prévu aucun programme d'éclairage public cette année.

- Madame le Maire informe le Conseil d'une demande de busage de fossé route des Varennes. Cette demande sera revue lors d'une prochaine commission de voirie.

- Monsieur DELOUHANS demande à Madame le Maire si elle est au courant des problèmes d'aboiement d'un chien au Bas-Turny. Madame le Maire lui répond que le dossier est en cours.

- Monsieur HUGOT demande à Madame le Maire d'intervenir auprès des pompiers concernant leur participation au congrès qui aura lieu à Briennon. Il regrette leur absence à celui de Saint-Florentin.

- Madame Le Maire informe que les vacations des Sapeurs Pompiers Volontaires continueront d'être versées directement à leurs bénéficiaires, qu'il s'agisse des vacations des manœuvres ou des interventions : le versement direct à l'amicale n'étant pas autorisé. Elle en a informé Monsieur le Président de l'amicale, qui en avait demandé le versement au profit de l'amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires.

- Madame CRUNELLE aimerait qu'un courrier soit envoyé à la D.D.E. concernant le très mauvais état de la route qui mène à St-Florentin.

- Madame BOURGOIN, à la demande de Monsieur CHOLLET, demande ce qu'il en est des décisions qui ont été prises à la réunion de commission concernant les travaux de chauffage. Madame le Maire indique que seul le Conseil Municipal est souverain, qu'aucune démarche n'a été faite auprès du chauffagiste en vue d'annuler une partie de la commande votée par le Conseil Municipal et transmise en août 2004. Il lui est répondu qu'il n'est pas question d'annuler mais d'étaler les travaux sur 2 ans ou plus. Ce point sera vu avec l'entreprise concernée.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 50.

Au hameau de l'Hôpital, quelques familles se sont réunies autour d'un joyeux repas pour passer un agréable moment.

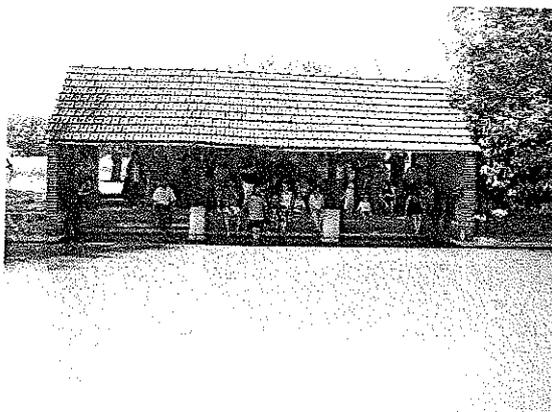
Dans l'espoir que ce rendez-vous annuel se fera avec plus de personnes pour les années à venir

Yannick Passera

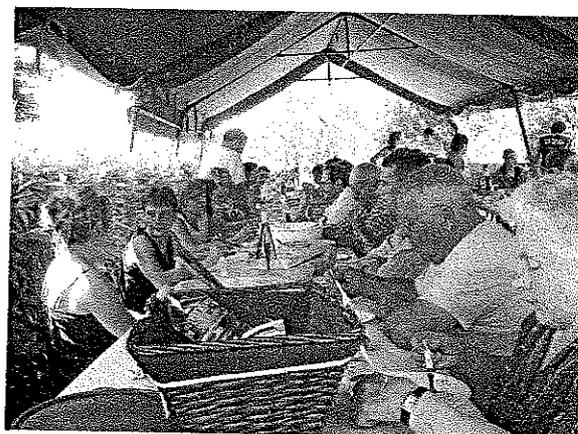
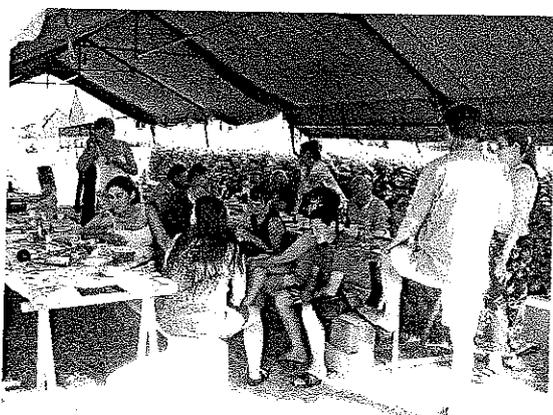
LE FAYS :

57 présents à l'appel du 18 juin ... 2005

Cet appel lancé par quelques familles de la rue des Puits a été entendu par 57 villageois qui se sont donc déplacés en ce jour pour se réunir autour d'un repas champêtre où chacun a apporté ce qu'il voulait (nourriture, boisson...)



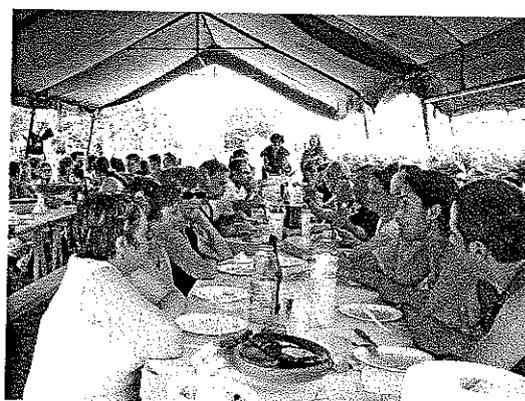
Après avoir mangé et bu, tout ce petit monde s'est réuni pour un tournoi de pétanque en équipe.



La bonne humeur et la discussion étaient au rendez vous.

Tout s'est bien déroulé grâce à la très bonne organisation et au temps qui était au beau fixe.

Le soir, de nouveau, un repas ; toujours au bord de la mare ; qui selon certaines personnes aurait, depuis toujours, été le point de rassemblement et de rencontre des habitants du Fays. Cette petite fête s'est terminée tard dans la nuit et chacun est reparti heureux de cette journée.



Toutes les classes d'âge étaient représentées et on a pu évaluer que l'âge moyen au Fays, des personnes présentes, était de 33,7 ans. La plus jeune avait 1 an et la plus âgée 74.

Cette expérience nous a permis de connaître les voisins que l'on n'avait encore jamais vus et selon les dires de plusieurs personnes : « c'est à refaire ».

Encore merci aux organisateurs et aux villageois qui ont répondu à l'appel et ont permis que cette journée soit une réussite.

Elodie CHAUSSIN

LES POMPIERS DE TURNY AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Le 11 Juin dernier avait lieu à Briennon sur Armançon le 117^{ème} congrès départemental des sapeurs pompiers. Les pompiers de Turny s'y sont rendu en délégation.

Après l'assemblée générale et le traditionnel dépôt de gerbes par les officiels, a eu lieu la revue des troupes suivie du défilé des véhicules et des pompiers en tenue de l'ensemble du département. De nombreuses personnes étaient présentes sur le passage des pompiers et chacun a pu, ensuite, observer de plus près l'ensemble des véhicules d'intervention (véhicules de secours aux personnes, de secours en rivière, d'incendie, d'intervention sur pollution chimique, ...) et une démonstration de manœuvre de grande échelle.

La journée s'est achevée traditionnellement autour d'un verre de l'amitié et d'un repas.

Christelle Gallois, sapeur pompier



Nos sapeurs pompiers lors du défilé dans la Grande Rue de Briennon



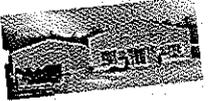
Hedou

Funéraire



Chambre Funéraires - Marbrerie
Incinération - Articles funéraires
Organisation d'obsèques
A votre disposition 7 jours/7

TURNY
Tél. 03 86 35 02 08



ST FLORENTIN
Tél. 03 86 35 04 50

www.hedou-funeraire.com

Retenez dès maintenant...

... la date du 22 Octobre 2005 pour la soirée et le repas organisés par l'amicale des sapeurs pompiers de Turny.

PHS

Habitat Services
Pascal Houfflin

RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
ENTRETIEN

Pascal Houfflin

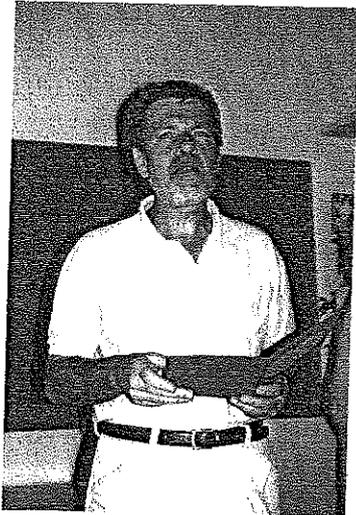
5 rue Ste Catherine 89570 LINANT
03 86 35 14 49
06 82 17 07 54

INTERNET À HAUT-DÉBIT À TURNY

Depuis notre dernier article concernant l'ADSL à Turny le dossier évolue puisque LE FAYS doit recevoir le haut débit le 13 Juillet. Une bonne surprise par rapport à ce qui nous était annoncé puisque le 512Ko prévu sera en général plus important (jusqu'à 2 Mo selon les lignes). Et les autres? Il semble rester les lignes qui étaient jusqu'alors considérées comme trop éloignées des standards mais on nous annonce des propositions d'ADSL étendu (à 512 Ko) pour Septembre... Les clients seront contactés directement par les services commerciaux de France-Télécom (comme cela a été le cas pour Le Fays au printemps)... Patience...

CJ

DICO...MISSIONNAIRE



Ému, le maître découvre un poème écrit par les futurs collégiens

Le 30 juin dernier, les élèves de CM 2 partant au collège à la rentrée prochaine, ont reçu les traditionnels dictionnaires offerts par les communes de Boeurs en Othe, Chailley et Turny.

Cette année ce sont 9 futurs collégiens (la plus petite « promotion » depuis bien longtemps), que Yvan Magnani, directeur de l'école de Chailley et enseignant de cette classe, a félicités et encouragés pour leur nouvelle destination, où « l'école » ne ressemble



Et oui... Il faut savoir cultiver son jardin à tout âge

pas à nos écoles communales. Il a rappelé que ces dictionnaires auront pour mission d'accompagner l'élève, du coin du bureau, durant toute sa scolarité.

Ces lourds ouvrages où l'on pèse le poids des mots, ont été remis aux élèves par les représentants de leurs municipalités réciproques. Les enfants ont ensuite exprimé leur émotion de quitter leur professeur par une chanson et lui ont offert de quoi s'adonner aux plaisirs de la maison individuelle : le jardinage. Comme après chaque émotion dans nos villages tout s'est terminé autour d'un verre amical.

S.G.

AU SUJET DES ÉCOLES ...

Pour la fin de l'année scolaire, Karine Ramillon (institutrice de la classe primaire) et Christèle Eysseric (institutrice des maternelles) ainsi qu'Evelyne ont convié les parents d'élèves pour partager le verre de l'amitié.

Les institutrices quittent Turny pour un autre poste. A cette occasion les enfants leurs ont offert un présent et la commune un bouquet. Nous leur souhaitons bon courage pour l'année prochaine.



Nos deux professeures des écoles sur le départ...

À la rentrée, Céline Jeandarme revient en maternelle à la suite de son congé de maternité et nous accueillerons une nouvelle institutrice en CE1, Marielle Dufour.

C B

Concernant l'année scolaire 2005 / 2006, voici une répartition des élèves par cours dans chaque commune (effectifs fin juin 2005, sous réserve de nouvelles inscriptions) :

ÉCOLES MATERNELLES :

Turny : 29 enfants
Chailley 1 : 21 enfants
Chailley 2 : 18 enfants

ÉCOLES PRIMAIRES :

18 CP - 5 CE1 à Chailley
24 CE1 à Turny
16 CE2 - 6 CM1 à Chailley
7 CM1 - 16 CM2 à Chailley

Rentrée des classes :
vendredi 2 septembre 2005

Les déléguées de parents d'élèves.

NOSTALGIE À LA BIBLIOTHÈQUE

Après avoir œuvré deux ans en tant que bénévole, Mme Bouillon prend à regret sa vraie retraite.

Le jeudi 30 juin dernier, le conseil municipal a tenu à la



remercier chaleureusement pour son dévouement.

Les premiers bénévoles qui ont permis dès 1984 le fonctionnement de la bibliothèque autour de sa fondatrice Mme Gisèle Corgeron ont été associés à ces remerciements : Mmes Blanchard, Labrousse, Mendel,

Mr et Mme Doïsne, Mr et Mme Hoybel.

C'est autour du verre de l'amitié que cette manifestation s'est terminée en souhaitant longue vie à la bibliothèque avec une nouvelle responsable qui prendra ses fonctions à la rentrée.

Bonne retraite en famille Geneviève et gardez votre joli sourire !



Mme Bouillon entourée de bénévoles qui l'ont précédée

M B

MUSIQUE CLASSIQUE À TURNY

Le chœur franco-allemand de Paris et le Collegium Vocale de Freiburg ont réuni cent cinquante choristes pour quatre jours de répétition à la salle des fêtes de Turny les 5-6-7 et 8 mai derniers.



Une vue partielle sur les choristes

Leurs concerts en Bourgogne ont débuté à l'abbaye de Pontigny le 7 mai et se poursuivront à Château-Chinon le 26, à Autun le 28 et à Vézelay le 30 juillet.

Une trentaine d'habitants de Turny avaient répondu à l'invitation du chef de chœur et ont suivi avec plaisir et attention la répétition du 8 mai.

Merci pour ces instants musicaux et culturels à Mme Guibert du Fays qui a assuré le lien entre le groupe franco-allemand et notre commune.

M B

LA FORET D'OTHE
fête ses 20 ans

à TURNY

Samedi 30 et
dimanche 31 Juillet
2005
de 10 h à 18 h



Dans une ambiance conviviale,
l'équipe de la Forêt d'Othe,
autour de Gilles et Gérard,
vous invite à venir visiter les ateliers
et découvrir leur savoir-faire.

Nous comptons sur votre présence



SARL LA FORET D'OTHE
Menuiserie, charpente
89570 TURNY
Tél : 03.86.35.29.52